



DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE AU COURS DU MOIS DE JUIN 2024

Une fille violée en commune et province Ngozi

En date du 27 juin 2024, sur la colline Kinyami-Bitanga, commune et province Ngozi, K. N, âgé de 7 ans, a été retrouvée dans un fossé situé sur cette colline, violée et jetée là par des gens non identifiés. Selon des témoins à Ngozi, elle avait été enlevée en date du 26 juin 2024 et a été retrouvée avec les appareils génitaux endommagés. La victime est hospitalisée à l'hôpital de Mivo, commune Ngozi.

Une fillette violée en commune Gatara, province Kayanza

En date du 25 juin 2024, vers 16 heures, à la colline Munini, commune Gatara, province Kayanza, B. N, âgée de 5 ans, a été violée par Gilbert Niyonkuru, âgé de 24 ans, boutiquier. Selon la victime, sa mère l'avait envoyée à la boutique pour faire quelques achats et Gilbert l'a trompée en lui donnant un beignet et un jus appelé « Fursana ». La victime indique que l'auteur du viol l'a conduite dans une chambre de la boutique et l'a violée. Arrivée à la maison, la victime dit qu'elle sentait des brûlures dans sa partie intime et a informé ses parents de ce qui lui est arrivé. La victime a été conduite au centre de santé Gatara pour avoir des soins et l'auteur du viol a été arrêté et conduit au cachot communal de Gatara.

Une femme battue en commune et province Kayanza

En date du 28 juin 2024, vers 21 heures, sur la colline Kirema, commune et province Kayanza, Violette Niyibizi, cultivatrice a été battu par son mari Claude Hasabumutima, motard. Selon la victime, Claude rentrait à la maison et a trouvé sa femme au lit et il a commencé à la battre, il l'a blessée sur la jambe et la partie intime en utilisant les mains. La femme a crié et les voisins lui ont porté secours et ont trouvé la femme en train de saigner. Selon la même victime, elle ne s'entendait plus avec son mari, ce qui a causé la séparation de corps car la femme dormait avec les enfants. Les voisins avec le chef de quartier Munkazi, Fidèle Singirankabo ont obligé Hasabumutima d'amener sa femme au dispensaire et il a refusé en lançant des injures contre sa femme. Les voisins

ont amené Violette au dispensaire privé Peka pour des soins et la facture a été donnée à Claude son mari.

Une fille violée en commune Bugendana, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 juin 2024 indique qu'en date du 9 juin 2024, vers 20 heures, sur la colline Kibungo, commune Bugendana, province Gitega, D.M, âgée de 14 ans, élève en 6^{ème} année à l'ECOFO Kiziguro de la même colline a été violée par Innocent Irambona, âgé de 23 ans, membre de la ligue des jeunes Imbonerakure de la localité qui se réclament agents de sécurité. Selon la victime, elle était avec sa grande sœur et son fiancé dans l'un des cabarets de cette localité. En sortant, Innocent l'a prise par force pour la violer derrière le cabaret. La victime a essayé de crier mais en vain à cause du bruit des radios, et l'intimidation de la tuer sur place si elle continue à résister. La plainte a été déposée le lendemain par la mère de la victime et le présumé auteur a été vite arrêté par l'OPJ, Eurade Irakoze. Au moment de l'interrogatoire, le présumé auteur a accepté les faits mais a nié que l'acte sexuel a eu lieu. Il avoue seulement qu'il lui a fait des attouchements au niveau du sexe. La victime a été transportée à la clinique Bugendana pour les premiers soins. Cet auteur est détenu au cachot de la commune Bugendana et l'OPJ souligne qu'il attend un moyen de déplacement pour transférer le dossier et le détenu au parquet Gitega.

Une fillette violée en commune et province Muramvya.

En date du 10 juin 2024, vers 14 heures, sur la colline Gakenke, commune et province Muramvya, M.I, âgé de 11 ans, a été violé par Thierry Itangiteka, âgé de 26 ans, cultivateur et membre de la milice Imbonerakure. Selon la victime, elle allait chercher des herbes pour les lapins, quand Thierry l'a interpellée et amenée chez lui et l'a violé car il habite seul dans cette maison. La victime a raconté à son père ce qui lui est arrivée et ce dernier a alerté l'OPJ, Fabien Nimpagaritse par téléphone. L'OPJ n'a pas tardé à arriver sur les lieux et la victime a été dépêchée à l'hôpital de Muramvya où les tests médicaux ont confirmé qu'il y a eu viol. Le présumé auteur a été arrêté et mis au cachot de police à Muramvya.

Une fille violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 juin 2024 indique qu'en date du 2 juin 2024, vers 16 heures, sur la colline Rukinga, commune et province Rumonge Z. N, âgée de 11 ans, élève en 4^{ème} année à l'ECOFO Rukinga a été violée par Phénias Ndayirukiye, âgé de 18 ans, cultivateur et voisin de la victime. Selon les parents de cette dernière, le présumé auteur l'a prise par force puis l'a conduite dans une maison non habitée pour la violer. L'enfant a crié au secours puis les voisins sont intervenus. La victime a été conduite au centre Humura puis à l'hôpital de Rumonge pour recevoir des soins. Phénias a été arrêté et incarcéré au cachot de police de Rumonge.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 juin 2024 indique qu'en date du 3 juin 2024, sur la colline Kizuka, commune et province Rumonge, B.A, âgée de 7 ans, a été violée par

Égide Nimubona, âgé de 35 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon ses parents, le présumé auteur l'a emmenée dans un champ de manioc pour la violer et après il l'a intimidée de ne rien dire. La victime a eu un malaise et on l'a conduite au CDS Kizuka pour consultation, en route elle a dit à sa tante qui l'accompagne qu'elle a des douleurs dans les parties génitales. Arrivé au CDS, en date du 5 juin 2024, elle a raconté l'histoire à l'infirmier qui examina l'enfant et trouva ses parties génitales très infectées. Le présumé auteur a été arrêté et incarcéré au cachot de la zone Kizuka puis transféré au cachot du commissariat de police de Rumonge en date du 6 juin 2024.

Une fillette violée en commune Giharo, province Rutana

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 10 juin 2024 indique qu'en date du 1^{er} juin 2024, dans un buisson, sur la colline Muzye, commune Giharo, province Rutana, D. N, âgée de 5 ans, a été violée par Japhet Niyoyankunze, marié, membre du parti CNDD-FDD, natif de ladite colline. Selon des sources sur place, ce dernier lui a promis un billet de 100 fbu, en fin de lui faire des relations sexuelles. Après ça, le présumé auteur a été arrêté par la police et a été détenu au cachot du commissariat communal de Giharo.

Une fille violée en commune Kigamba, province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 juin 2024 indique que sur la colline et zone Gitanga, commune Kigamba, province Cankuzo, A.N, âgée de 15 ans, originaire de la colline et zone Munzenze, commune Mishiha, province Cankuzo, a été violée et engrossée par Pascal Birigusa, âgé de 41 ans, marié et père de trois enfants. Selon des sources sur place, A.N, travaillait depuis 3 ans comme travailleuse domestique chez la famille de Pascal Birigusa, enseignant à l'ECOFO Kigaga, commune Kigamba, province Cankuzo. Elle a été violée et engrossée par son employeur Pascal. La femme de cet enseignant, a renvoyé A.N, chez ses parents quand elle a appris que celle-ci était enceinte. Selon les mêmes sources, Pascal a mené des négociations en coulisses et a donné à la famille de la fille une somme de 300 000 fbu pour régler l'affaire à l'amiable. Devenue malade, A.N était allée se faire soigner à l'hôpital communal de Mishiha, se trouvant sur la colline Munzenze. Comme elle est enceinte, le médecin lui a demandé de montrer sa carte d'identité et la fille a déclaré qu'elle ne pouvait pas l'obtenir parce qu'elle n'avait pas encore atteint l'âge requis. La victime a dit au médecin qu'elle a été engrossée par Pascal Birigusa, son ex-employeur. Ce dernier a été arrêté et conduit au commissariat de police de Kigamba et ne nie pas les faits.

Une femme battue en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 5 juin 2024, vers 16 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Perpétue Maniratunga, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 35 ans, a été battue par son mari Molière Nsanzimpore, lui aussi membre de ce parti, âgé de 48 ans. Selon les témoins oculaires, le mari lui a accusé d'avoir confisqué 5 kg de riz après la récolte alors qu'elle le conservait pour leurs enfants car le mari vendait toute la récolte sans se soucier de la famille. La victime précise que son mari la maltraite et que c'est elle qui s'occupe des enfants. La femme a été expulsée de la maison et a porté plainte chez le chef de colline.

Une fille violée en commune Kayokwe, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 juin 2024 indique qu'en date du 2 juin 2024, vers 21 heures, sur la colline Ruvumu, commune Kayokwe, province Mwaro, A.N, âgée de 30 ans et ayant des troubles mentaux a été violée par Innocent Kandanda et Emmanuel Nkunda, d'environ 30 ans, tous de la composante sociale Twa.

Selon des sources sur place, la victime rentrait chez elle en traversant un village de Batwa de Gihinga, surplombant la colline Ruvumu. Les deux garçons l'ont suivi et l'ont violé quand elle arrivait dans un boisement d'eucalyptus situé en bas de ce village. Selon les mêmes sources, ces présumés auteurs ont pris fuite quand des gens des environs sont accourus ayant entendu les cris de cette fille qui était en train d'être violée. La victime a par après continué le chemin vers la maison et la police est à la recherche de ces deux garçons.

Une fillette violée en commune Matongo, province Kayanza

En date du 6 juin 2024, vers 10 heures, sur la colline Bandaga, commune Matongo, province Kayanza, J.L.M, âgée de 5 ans, a été violée par Patrice Ntigwonza, âgé de 47 ans, cultivateur. Selon la victime, Patrice l'a appelée quand il était dans un jardin de caféier en lui promettant de lui donner un beignet puis l'a violée. L'enfant est arrivé à la maison en pleurant et a dit à ses parents ce qui s'est passé. Les parents ont dénoncé le cas au chef de colline Bandaga, Amédée Ndimurwanko et celui-ci a procédé aux étapes d'arrestation du présumé auteur. L'enfant a été amené à l'hôpital Musema pour des soins médicaux. Patrice a été incarcéré au cachot du commissariat de police de la commune Matongo.

Une fillette violée en commune Bugendana, province Gitega

En date du 3 juin 2024, vers 20 heures, sur la colline Kivuvu, commune Bugendana, province Gitega, D.M, âgée de 13 ans, élève en 5^{ème} année, à l'ECOFO Kivuvu I, a été violée par Elvin Akimana, âgé de 33 ans, étant séparé de son épouse, il y a 5 jours. Selon la victime, il l'a appelée en cachette la trompant qu'il veut lui montrer là où il cache les clés de la maison pour qu'à son absence, elle puisse donner des herbes aux lapins. Arrivée, dans sa maison, il l'a prise et l'a forcée de faire des rapports sexuels en l'intimidant de la tuer si elle refuse. Selon la même victime, elle est retournée à la maison en pleurant et a dit à sa mère ce qui est arrivé. Sa mère a tout de suite alerté le chef de colline pour appréhender ce malfaiteur. Le lendemain matin, l'enfant a été transporté à l'hôpital Mutoyi pour des soins urgents et le malfaiteur a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la zone Mutoyi chez l'OPJ, Aaron Gasore pour interrogatoire.

Une fille violée en commune Muruta, province Kayanza

En date du 29 mai 2024, vers 17 heures, sur la colline Nkongé, commune Muruta, province Kayanza, K.I, âgé de 12 ans, élève en 6^{ème} année, a été violée par Jean Pierre Manirakiza, âgé de 28 ans, fabricant des briques dans le marais de Nkongé. Selon la victime, elle venait de l'école et au cours de route, elle a rencontré Jean Pierre qui l'a prise par force et l'a introduite dans un buisson se trouvant près de la route à cette colline puis l'a violée. Selon la même victime, arrivée à la

maison, K.I, a raconté à sa mère N.P ce qui venait de lui arriver et la victime a été conduite au centre de santé Remera en commune Muruta pour subir des soins médicaux. L'auteur du viol a été arrêté le même jour et conduit au cachot du poste de police de la commune Muruta. Il a été transféré au cachot du commissariat provincial de police le lendemain.

Une fille violée en commune et province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 mai 2024 indique qu'en date du 20 mai 2024, au quartier Sanzu, commune et province Ruyigi, dans la maison d'Omer Havyarimana, J.I, âgée de 10 ans, a été violée par Célestin Nsengiyumva, âgé de 16 ans, gardien des vaches d'Omer. Célestin est originaire de la colline Kazimya, commune et province Ruyigi. Selon des sources sur place, J.I, a été confiée à Omer Havyarimana vivant au quartier Sanzu pour pouvoir faire sa scolarité. La victime a été conduite à l'Hôpital Rural de Ruyigi tandis que le présumé auteur a été arrêté par la police et conduit au cachot de police de Rutimbura, en commune et province Ruyigi.

LIGUE ITEKA